



PLPOMA

Programme Local de Prévention
des Déchets Ménagers et Assimilés



2026/2032

sicovad



PLPDMA

DERRIÈRE UNE OBLIGATION LÉGALE, UNE FEUILLE DE ROUTE POUR UN TERRITOIRE PLUS SOBRE, PLUS CIRCULAIRE, PLUS RÉSILIENT

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) est un document stratégique qui définit les actions mises en place par une collectivité pour réduire la production de déchets sur son territoire. Il vise à agir en priorité sur la prévention, c'est-à-dire éviter la création du déchet avant même qu'il ne soit collecté ou traité, à travers diverses actions.

Le PLPDMA répond à des objectifs environnementaux, économiques et réglementaires majeurs : limiter l'impact des déchets sur l'environnement, maîtriser les coûts de gestion et accompagner l'évolution des pratiques des habitants, des collectivités et des acteurs locaux.

Son élaboration est une obligation réglementaire pour les collectivités compétentes en matière de collecte ou de traitement des déchets ménagers, conformément au Code de l'environnement. Chaque territoire doit ainsi définir un programme d'actions pluriannuel, suivi et évalué, afin de contribuer aux objectifs nationaux de réduction des déchets.



ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Réduction de la pollution, préservation des ressources naturelles, lutte contre le changement climatique.

.....

ENJEUX ÉCONOMIQUES

Création d'emplois dans les filières du réemploi, de la réparation et du recyclage, réduction des coûts de gestion des déchets.

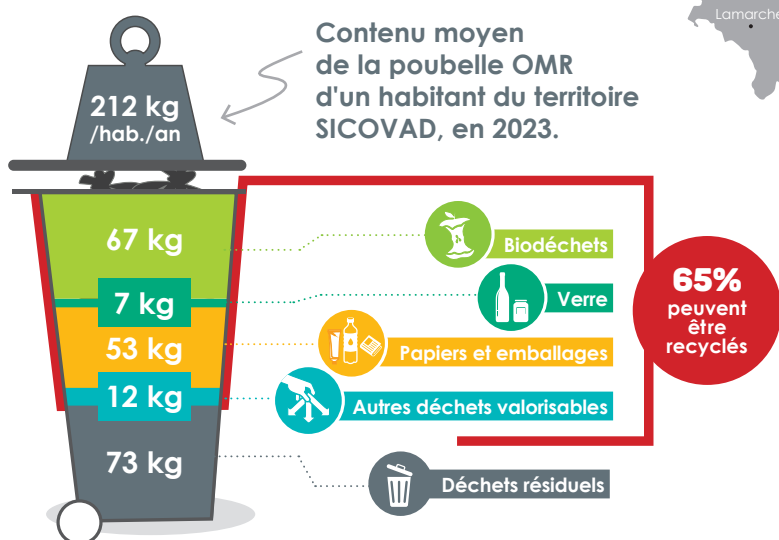
.....

ENJEUX SOCIAUX

Amélioration de la qualité de vie, sensibilisation à la consommation responsable, renforcement du lien social.

PLPDMA >> 2026/2032

LE SICOVAD, ACTUELLEMENT



142
communes

166 199
habitants

47%
des déchets
vosgiens
collectés

LES OBJECTIFS

- > RÉDUIRE**
de 10% la production de déchets
- > GÉNÉRALISER**
le tri à la source des biodéchets
- > FAIRE**
du réemploi un réflexe collectif
- > ÉVEILLER**
et responsabiliser chaque génération
- > CONSTRUIRE**
une dynamique territoriale durable et coopérative

DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

-10%

en 2032,
soit un total de DMA de
495 KG

ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

-15%

en 2032,
soit un total d'OMR de
155 KG

LES ACTIONS

1

BIODÉCHETS ET DÉCHETS DE JARDIN

PRÉVENIR, VALORISER ET RESTITUER AU TERRITOIRE



Généraliser le compostage sur le territoire

Développer diverses méthodes de valorisation des déchets naturels

Promouvoir le jardinage au naturel

2

DURÉE DE VIE DES OBJETS ET CIRCULARITÉ

CHANGER LES MODES DE CONSOMMATION



Normaliser le don et le réemploi

Inciter aux pratiques responsables

3

DÉCHETS DES PROFESSIONNELS

ACCOMPAGNER LA TRANSITION



Optimiser le tri et réduire le gaspillage alimentaire

Développer les synergies inter-entreprises

4

MOBILISATION COLLECTIVE

INFORMER, FORMER, FÉDÉRER



Promouvoir les gestes de tri et le recyclage

Sensibiliser le public scolaire

Accompagner les actions citoyennes

La prévention pour tous, toute l'année

Participer à des événements du territoire



DES MOYENS MAÎTRISÉS

> BUDGET PLURIANNUEL CADRÉ

Les actions sont dimensionnées en cohérence avec les capacités financières du Syndicat.

> MOBILISATION DES ÉQUIPES EXISTANTES

La montée en compétence continue des équipes (formations, veille réglementaire, échanges de pratiques) constitue un axe essentiel pour maintenir un haut niveau d'expertise et d'innovation.

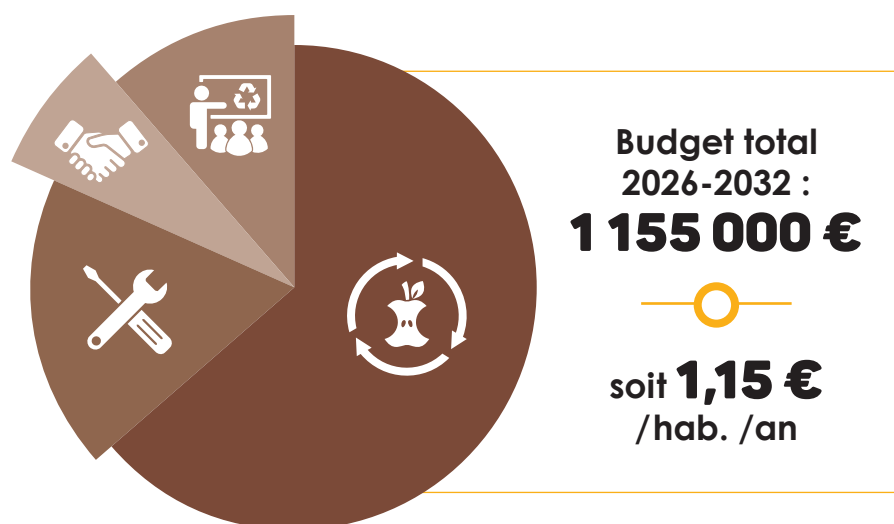
Le PLPDMA prévoit également la possibilité d'un renforcement progressif des moyens humains en fonction de la montée en charge des actions, notamment sur les volets biodéchets et animation grand public.

> RECHERCHE DE CO-FINANCEMENTS

Le SICOVAD sollicitera, lorsque cela est pertinent, les dispositifs d'accompagnement de l'ADEME, de la Région Grand Est, du Département et d'autres partenaires.

> PILOTAGE ANNUEL ET AJUSTABLE

Un bilan annuel permettra d'ajuster les enveloppes en fonction des résultats et des priorités émergentes.





Retrouvez le
PLPDMA 2026-2032
dans sa version
complète et détaillée



sicovad

Syndicat intercommunal de collecte, valorisation et diminution des déchets

4 allée Saint-Arnould - 88000 Épinal - 03 29 31 33 75

www.sicovad.fr

- Application MONTRI -



Réalisation : SICOVAD - Crédit photo : adobestock
Mars 2026